

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2026

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la Convocation : 08/09/2026

Date d'affichage : 08/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Lisa CHANCEL - Christophe GRANGER - Angélique CHARBONNIER - Manon CAIRE - David MAGNET - May ALGOUD - Mylène DELORME

Excusés : Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Christophe GRANGER) – Sébastien MAITRE (pouvoir donné à Aurélie SYLVESTRE) – Marylin MOUTET (pouvoir donné à Manon CAIRE) – Laurent GAUTHIER (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Lucie HAOND a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-065 : Recrutement d'agents contractuels de droit public pour l'Agence postale communale

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la fin de contrat de l'agent en charge de l'Agence Postale Communale au 20 septembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un contractuel pour couvrir le temps dévolu à l'agence postale communale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant l'article L 313-1, du Code Général de la Fonction Publique stipulant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel de droit public à temps non-complet de 15h hebdomadaire sur le fondement de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (échelle C3), d'une durée de 1 an à compter du 21 septembre 2026.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire de son grade. La dépense sera inscrite au chapitre 012 article 64131 au budget de la collectivité.
- **AUTORISE** la signature du contrat à durée déterminée

- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Lucie HAOND

Secrétaire de séance

